



Exonération fiscale "RNH" Portugal

Par **serge85340**, le **17/09/2014** à **16:07**

J'envisage de m'"exiler" fiscalement au Portugal. De 2009 à 2013, mes impôts sont passés de 2700 € à près de 10 000 € sans augmentation de revenus (pension de retraite) mais seulement avec la suppression de la demi-part (enfants) et de la taxation des compléments de retraite (enfants). Plusieurs questions:

- L'exonération d'impôt sur le revenu s'applique sur l'année à venir ou à celle en cours (si je suis domicilié au Portugal le 1er janvier 2015 serai-je exonéré d'impôt sur mes revenus 2014 ou devrai-je attendre 2016 pour être exonéré ?
- Il faut 183 jours de présence au Portugal pour être exonéré, mais si je suis au Portugal du 30 juin au 31 décembre 2015, serai-je exonéré totalement de mes impôts 2016 (revenus 2015) ou seulement de la part représentant mes mois de présence au Portugal (juin-décembre), auquel cas je serai imposable de janvier à juin en France ?
- Enfin quand dois-je faire les démarches administratives en France et au Portugal